

PIQ-Info

Vol. 14 N°1

Bulletin en immunisation

2023

Le PIQ-Info est de retour après presque trois ans d'absence. Vos questions et vos suggestions pour les prochains numéros sont les bienvenues!

ANNONCE

1. FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN IMMUNISATION

Une nouvelle formation complémentaire est planifiée le 9 mai 2023. Cette formation s'adresse aux professionnels qui débutent en vaccination et qui n'ont jamais suivi de formation de base en immunisation. La personne intéressée doit procéder de la façon suivante :

1. Suivre la **Formation de base sur l'immunisation en ligne** de l'Institut national de santé publique sur la plate-forme ENA. Vous trouverez ci-dessous les liens à suivre selon la situation :
 - a. La personne travaille pour un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) : **ENA** <https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html>
 - b. La personne travaille pour une organisation **hors réseau** de la santé et des services sociaux (ex. : cliniques privées, organismes communautaires, etc.) : **FCP-Partenaires** <https://fcp-partenaires.ca/>
2. S'inscrire à la formation complémentaire auprès d'Annette Picard. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les coordonnées de la prochaine rencontre. Le prérequis pour participer est d'avoir complété la formation de base en ligne. Au moment de l'inscription, l'attestation de participation doit être envoyée par courriel à annette_picard@ssss.gouv.qc.ca

Les objectifs sont d'intégrer les notions théoriques acquises dans la formation en ligne et de développer des habiletés pour mettre à jour le carnet de vaccination de toute personne à l'aide d'exercices pratiques.

DATE	Mardi 9 mai 2023
ENDROIT	Salle La Perpétuelle (1 ^{er} étage) – Pavillon Youville Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue 3, 9 ^e Rue, Rouyn-Noranda
HEURE	De 8 h 30 à 16 h 30

- Responsable en immunisation : M^{me} Marie-Claire Lemieux, marieclaire_lemieux@ssss.gouv.qc.ca
- Conseillère en soins infirmiers : M^{me} Isabelle Kirouac, isabelle_kirouac@ssss.gouv.qc.ca
Téléphone : 819 764-3264 Télécopieur : 819-764-4537

2. FORMATION EN SANTÉ VOYAGE

Les voyages sont de retour ainsi que les consultations en santé-voyage. Bien que le service ne soit plus disponible en CLSC, il est de notre responsabilité de soutenir les vaccinateurs privés. C'est pour cette raison que nous planifions une formation en santé-voyage le 9 juin prochain. Elle s'adresse à tous les professionnels, infirmières, pharmaciens et pharmaciennes œuvrant dans ce domaine.

Cette rencontre sera l'occasion de présenter les nouveautés. Elle vise le développement et le maintien des compétences en santé-voyage à l'aide d'exercices pratiques et d'échanges. Nous tenons à préciser que ce n'est pas une formation de base, mais une remise à niveau. Une formation de base nommée « Santé voyage » est accessible sur le [portail de formation continue \(le lien est externe\)](#) de l'Université Laval, sous l'onglet « Autoformations ».

Formation en santé-voyage	
DATE	Vendredi 9 juin 2023
ENDROIT	Local C-200 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 445, boulevard de l'Université, Rouyn-Noranda
HEURE	De 9 h à 16 h

Le programme détaillé et la fiche d'inscription seront envoyés ultérieurement. Cette formation fera l'objet d'une demande d'accréditation auprès de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

Pour toute information, veuillez contacter marieclaire.lemieux@ssss.gouv.qc.ca, conseillère en soins infirmiers et responsable régionale en immunisation à la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

En espérant vous y voir en grand nombre!

ACTUALITÉS

➤ MISE À JOUR DU *PROTOCOLE D'IMMUNISATION DU QUÉBEC (PIQ)*

Depuis la formation annuelle en immunisation d'octobre 2022, voici les principales modifications qui sont susceptibles de toucher votre pratique.

Vaccin inactivé contre la poliomyélite

Vu l'épidémiologie mondiale de la poliomyélite et sachant que certaines communautés au Québec ont une couverture vaccinale basse, des indications de vaccination ont été ajoutées pour ces communautés (après évaluation des autorités de santé publique) ainsi que pour toute personne âgée de 18 ans et plus non vaccinée qui demande à recevoir le vaccin contre la poliomyélite. Notez que la vaccination systématique des adultes n'est toujours pas nécessaire au Québec.

Vaccin contre les virus du papillome humain (VPH)

Les vaccins contre les VPH sont très immunogènes. Des études récentes ont démontré que 2 doses de vaccin administrées à 6 mois d'intervalle chez l'adulte sont aussi efficaces qu'un calendrier à 3 doses. Pour les adultes immunocompétents, seulement 2 doses sont maintenant requises avec un intervalle recommandé de 6 mois. Toutefois, il est toujours indiqué d'administrer 3 doses de Gardasil 9 aux adultes immunodéprimés ou infectés par le VIH. Par ailleurs, l'indication de gratuité pour ce groupe a été bonifiée et vise maintenant les 18 à 45 ans.

Vaccin conjugué contre le pneumocoque

Deux nouveaux vaccins conjugués contre le pneumocoque, le Pneu-C-15 (Vaxneuvance) et le Pneu-C-20 (Pevnar 20) ont été autorisés par Santé Canada en 2022.

Ceci a fait l'objet d'avis scientifiques du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) qui se sont traduits par l'ajout de nouvelles indications dans le PIQ, en particulier pour l'utilisation du Pneu-C-20. Voici les faits saillants des changements apportés dans la section pneumocoque :

- Administrer le Pneu-C-20 aux personnes, enfants et adultes, présentant une asplénie anatomique ou fonctionnelle ou un état d'immunodépression. Si la vaccination a déjà été complétée avec un vaccin Pneu-C-10, Pneu-C-13 ou Pneu-C-15 et/ou Pneu-P, une dose de vaccin Pneu-C-20 devra être administrée. Nous vous invitons à consulter le PIQ pour connaître les intervalles à respecter entre chacun des vaccins.
- Administrer le Pneu-C-20 pour toute la série vaccinale à 2, 4, 6 et 12 mois, aux nourrissons présentant une asplénie anatomique ou fonctionnelle ou un état d'immunodépression. Si la vaccination a été débutée avec un vaccin Pneu-C-10, Pneu-C-13 ou Pneu-C-15, vous devez poursuivre la série avec le vaccin Pneu-C-20.

Le CIQ autorise l'administration du vaccin chez ces enfants même s'il n'est pas encore homologué puisque des études ont démontré qu'il est sécuritaire et immunogène. Ainsi, il pourrait leur apporter un bénéfice significatif. L'homologation est attendue au courant de l'année 2023.

- Pour toutes personnes ayant reçu un vaccin Pneu-C-20, il n'est pas requis d'administrer le vaccin Pneu-P.
- Le PIQ autorise l'utilisation du vaccin Pneu-C-15 pour les enfants âgés de 2 à 59 mois et du vaccin Pneu-C-20 pour les personnes âgées de 18 ans et plus en bonne santé, mais ces vaccins demeurent pour le moment payants.
- Lorsque les vaccins Pneu-C-13 et Pneu-P sont recommandés, il est maintenant indiqué d'attendre 1 an entre d'administration des 2 vaccins.

Les outils régionaux ont été mis à jour :

- [Aide-mémoire / Visite additionnelle à l'âge de 6 mois](#)
- [Aide-mémoire sur la vaccination contre les bactéries encapsulées chez les personnes aspléniques ou à risque d'asplénie fonctionnelle](#)

Une mise à jour du document [Programme de vaccination des enfants et des adultes contre les infections invasives à pneumocoque Information à l'intention des vaccinateurs - Février 2023 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#) a été réalisée.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les avis du CIQ :

- [Avis concernant l'utilisation de nouveaux vaccins conjugués contre le pneumocoque | INSPQ](#)
- [Utilisation des vaccins conjugués contre les pneumocoques pour les patients immunodéprimés | INSPQ](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

➤ UN VACCIN CONTRE LE TÉTANOS (AVEC OU SANS IMMUNOGLOBULINES) POURRAIT ÊTRE INDIQUÉ DANS UN CONTEXTE DE PROPHYLAXIE ANTITÉTANIQUE DANS LE TRAITEMENT DES PLAIES

Il faut utiliser les algorithmes ou l'outil d'aide à la décision du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ). La décision de vacciner et d'offrir ou non des immunoglobulines sera prise en fonction des antécédents de vaccination, de l'âge et de la date de la dernière vaccination, selon le type de plaie à risque ou non d'infection par *Clostridium tetani*. On tiendra compte également si la personne est immunodéprimée ou non.

Nous vous invitons à consulter les algorithmes du PIQ dans les sections *Administration* ainsi que l'outil [Aide à la décision pour la prophylaxie antitétanique](#).

Cette conduite dans la gestion des plaies était et demeure la pratique recommandée, et ce, même si des changements concernant la dose de rappel contre le tétanos ont été apportés en juin 2019. Rappelons que :

La dose de rappel aux 10 ans contre le tétanos a été remplacée par un rappel unique à l'âge de 50 ans.

- Aucune dose de rappel n'est nécessaire avant l'âge de 50 ans si la primovaccination est complétée.
- Aucune dose de rappel n'est nécessaire si une dose a été administrée à partir de l'âge de 40 ans.

Cela s'exprime en d'autres mots :

- Si la dernière dose de la primovaccination a été donnée avant l'âge de 40 ans, offrir une dose de rappel à l'âge de 50 ans.
- Si la dernière dose de la primovaccination a été donnée à l'âge de 40 ans ou plus, ne pas proposer de rappel systématique.